

Conseil Communal
Séance du 26 avril 2010

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président ;

COLLARD, NOTET et GROGNA, Echevins ;

MARS, MOUTON, ARNOULD, GOURDANGE, PIGEON, PAUL, SONNET, REYTER,

LAMOLINE, CONRARD et LHOAS, Conseillers ;

GIERENS Bernard, Secrétaire Communal

La séance est ouverte.

1. Avis sur le compte 2009 de la Fabrique d'Eglise de Sibret.

Le Conseil Communal remet un avis favorable sur le compte de la Fabrique d'Eglise de Sibret pour l'exercice 2009. Celui-ci se présente comme suit :

Recettes	Dépenses	Boni	Intervention communale
64.991,40 €	51.773,93 €	13.217,47 €	15.208,54 €

2. Fabrique d'Eglise de Nives : attribution de location de terres : avis favorable.

Le Conseil remet un avis favorable quant à la délibération du Bureau des Marguilliers de la Fabrique d'Eglise de Nives du 04 mars 2010 portant sur une location des terrains situés à La Noue de Nives à Madame Sonia LEQUEUX pour la somme totale de 435,10 euros.

3. Avenant à la convention des tailles de haies : approbation.

Le Conseil Communal approuve l'avenant à la convention des tailles de haies du 13 février 2008 ; et ce pour l'année 2010. Convention avec l'entreprise HAINAUX Gabriel, prix horaire : 45 €, intervention communale : 23,60€/h.

4. Convention de mise à disposition du logement (Copus) au CPAS : approbation.

Comme nous l'avons précisé au budget 2010, il convient pour la commune de mettre à disposition du CPAS le logement COPUS. Aussi, le Conseil communal approuve une convention de collaboration, et ce, comme nous l'avons déjà fait pour le logement de Lescheret. Quelques éléments : l'Administration communale prend en charge les frais relatifs

au logement et les loyers seront versés directement à la commune. Le CPAS s'occupe de toute la partie administrative (critères d'attribution, ...).

5. Mise à disposition d'un agent mi-temps au CPAS.

Revu notre délibération précédente visant la mise à disposition d'un agent à $\frac{3}{4}$ temps et vu l'article 144 bis de la nouvelle Loi communale, étant donné que toutes les conditions sont requises afin de mettre un agent communal $\frac{1}{2}$ temps à disposition du C.P.A.S. et étant donné l'absence pour cause de maladie de l'agent précédemment désigné, le Conseil Communal approuve cette mise à disposition à partir du 06 avril 2010 jusqu'à la fin du congé de maladie de l'agent en question et son retour dans sa fonction, et ce, afin d'assurer la coordination du Club des Aînés de Vaux-sur-Sûre (une mission qui incombe au CPAS).

6. Projet Biomasse Bois (projet de chaufferie centralisée) : approbation du cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un Auteur de projet.

Le Conseil Communal marque son accord sur le cahier spécial des charges « Projet Biomasse Bois (projet de chaufferie centralisée) » et qui vise la conception et l'étude d'une chaufferie au bois et d'un réseau de chaleur.

Procédure négociée sans publicité.

Idelux qui nous accompagne dans ce dossier nous a aidé dans la réalisation de ce cahier spécial des charges et a confirmé l'intérêt d'un tel système.

7. Convention relative à la prise en charge des frais de fonctionnement et d'organisation du travail de l'agent constatateur : approbation.

Convention entre les Communes de Bertogne et Vaux-sur-Sûre.

Répartition des frais à part égale entre les 4 communes (Fauvillers, Martelange, Bertogne et Vaux-sur-Sûre). Gestion administrative par Bertogne.

Pour rappel ce partenariat entre les 4 communes a pris effet le 15/06/2009.

8. Convocation à l'Assemblée générale du Secteur Valorisation et Propreté de l'AIVE du mercredi 28 avril 2010 : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil Communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 28 avril 2010.

9. Octroi des subsides annuels : approbation.

Suite au vote du budget 2010, le Conseil communal approuve l'octroi des subsides inscrits au budget dont un subside à la Fédération des Secrétaires communaux.

10. Règlement quant à la mise à disposition du chapiteau communal : approbation.

Version définitive de la convention pour 2010 reprenant notamment : les conditions de mise à disposition, les engagements des bénéficiaires, le coût de mise à disposition, le montant de la caution, les conditions de mise à disposition et la priorité de mise à disposition :

1. Fêtes annuelles de village,
2. Village ne disposant pas de salle communale ou de Pisé,
3. Première demande arrivée – Première servie.

Il s'agit du même règlement que celui applicable en 2009.

11. Prolongation des fonctions du Conseiller en Environnement, du Territoire et de l'Urbanisme : ratification.

Même principe que les années précédentes.

Ratification de la délibération du Collège Communal du 30 mars 2010.

A savoir : maintien d'un Conseiller en Environnement à ½ temps du 01/01 au 31/12/2010, Sollicitation du subside et toujours association avec Fauvillers.